

L'Ancien Testament

étudié dans son contexte

De Josué à Salomon

par K.A. Kitchen,

Professeur à l'Université de Liverpool

Cette étude poursuit l'évaluation générale des livres de l'Ancien Testament examinés dans le contexte objectif du Proche-Orient ancien où ils ont été écrits. Elle se limite nécessairement, de même que les articles précédents¹, aux grandes lignes du sujet traité. Les six articles de M. Kitchen traiteront de tout l'Ancien Testament et devront être appréciés dans leur ensemble.

La conquête et l'installation

1. Le plan du livre de Josué

L'essentiel de *Josué* est un récit direct (1-11 ; 22-24) auquel s'ajoutent une liste de rois vaincus (12) et surtout un compte rendu de la répartition territoriale entre les tribus (13-19), avec le nom des villes de refuge et des villes attribuées aux prêtres et aux Lévites (20-21). Le livre n'offre aucun cadre général et formel. Il se présente sous l'aspect d'une narration, dans laquelle s'insèrent des listes.

2. La formation et le rôle du livre de Josué

a) *La formation* : i) à première vue, les récits contiennent fort peu de données datant sans équivoque d'une époque postérieure à la mort des « anciens qui vécurent encore après Josué » (Jos. 24. 31 ; Jg. 2. 7 ; cf. 10)². Il apparaît donc normal de supposer que l'auteur anonyme

¹ Cf. *HOKHMA*, No 1/1976, pp. 16-37 ; *HOKHMA*, No 2/1976, pp. 45-66.

² Cf. paragraphe 2, iii-iv, l'étude de deux éléments plus tardifs.

de *Josué*³ utilisa directement des annales et des listes écrites *ou* orales, ou bien écrites *et* orales. A ce sujet intervient la preuve de l'existence de documents écrits : Josué et ses collaborateurs (le fait est noté dans le livre) utilisent eux-mêmes l'écriture. Sur l'autel élevé au mont Ebal, Josué inscrit le texte de l'alliance alors récemment renouvelée (Jos. 8. 30-32 ; cf. Dt. 27. 1-8). Plus tard, pour délimiter les terres à répartir entre les tribus, Josué ordonne à sept hommes de parcourir le pays et de « l'écrire »⁴ en sept parts (Jos. 18. 4, 6, 8, 9), ce qu'ils font dans un « livre », ou mieux, « par écrit », *spr*⁵. On peut considérer que ces écrits sont à la base du contenu de Jos. 18 et 19. Enfin, avant sa mort, Josué renouvella l'alliance, transmettant les commandements à Israël (Jos. 24, v. 25 en particulier) et il « écrivit ces mots » dans le livre de la Loi de Dieu⁶. Ainsi, le livre de Josué peut (au plus tôt) avoir été composé à partir de documents originels (et de souvenirs personnels du peuple ?) environ vingt ans après la mort de Josué, lorsque les anciens lui ayant survécu passèrent de vie à trépas.

ii) Néanmoins, il ne saurait être question d'accepter une esquisse chronologique aussi « maximale » avant d'avoir tout d'abord analysé dans le livre les traces de l'auteur et des indications possibles d'une date postérieure. L'auteur de *Josué* donne très peu de détails sur sa propre position par rapport aux événements relatés ; sa principale indication est l'expression « jusqu'à ce jour »⁷. Elle s'applique à des repères de l'époque de l'auteur qui lui servent de rappel des hauts faits de Josué : c'est le cas pour Guilgal (5. 9), pour Akor (7. 26), pour Aï (8. 28-29) et pour Maqgêda (10. 27). Selon Alt et Noth en particulier, l'expression « jusqu'à ce jour » classe les récits qu'elle accompa-

³ Il peut avoir été lui-même témoin oculaire d'événements auxquels il a assisté dans sa jeunesse et qu'il relate à la fin de ses jours. Je laisse de côté — sans la moindre excuse — l'analyse de *Josué*, *Juges* et *Samuel* selon les méthodes de la critique littéraire classique : elle repose sur les mêmes « critères » erronés que ceux qu'on utilise en général pour étudier le *Pentateuque* ; ses conclusions ont à plusieurs reprises été réfutées sur la base des données tant internes qu'externes ; sur ce dernier point en particulier, cf. *AO/OT*, pp. 112-146, et Kitchen, *Pentateuchal Criticism and Interpretation* (TSF, 1965), avec références.

⁴ Le terme hébreu est *katab*, c'est-à-dire « écrire », accompagné du complément d'objet direct.

⁵ Pour *spr*, cf. *HOKHMA* No 1/1976, p. 36 et n. 59 ainsi que No 2/1976, p. 51 et n. 6.

⁶ C.-à-d. probablement à la fin d'un rouleau du (proto-) *Deutéronome*.

⁷ Sauf dans Josué 22. 3, 16 et 23. 8, 9 où cette expression apparaît dans les discours de Josué et d'autres membres du peuple.

gne dans la catégorie des « étiologies », c'est-à-dire de légendes inventées pour « expliquer » l'existence de certains traits contemporains ; en conséquence de quoi une bonne partie de l'histoire de Josué pourrait être considérée comme pure fiction. Mais hélas pour Alt et Noth, il est possible de *prouver* la nullité de cette théorie des origines en l'appliquant — comme l'a si bien fait Bright⁸ — à des faits vérifiables de différentes époques de l'histoire. Leur théorie doit donc être rejetée. Remarquons en outre que la plupart des cas accompagnés de l'expression « jusqu'à ce jour » ne comportent *pas* de signes susceptibles de recevoir pareille « explication ». Ainsi, les pierres de Josué, à jamais hors de vue dans le lit du Jourdain (4. 9), ne nécessitent aucune « étiologie ». Rahab de Jéricho habite en Israël « jusqu'à ce jour » (6. 25) mais non comme un monolithe silencieux, vêtu comme dans les contes de fées⁹ ! Et le même type d'objection s'applique aux Gabaonites (9. 27), aux héritiers de Caleb (14. 14) et surtout au groupe des nations cananéennes non expulsées (13. 13 ; 15. 63 ; 16. 10), « mémorial » de l'échec très réel (et non imaginaire) d'Israël.

iii) On a cru voir deux indications possibles d'une date plus tardive dans une référence au « livre de Yashar » (10. 13) et dans le fait que certaines localités nommées dans les listes n'ont été fondée que longtemps après l'époque de Josué. « Yashar » ne nous est autrement connu que par 2 Samuel 1. 18¹⁰. Il contenait donc au minimum une référé-

⁸ Cf. J. Bright, *Early Israel in Recent History Writing* (SCM Press, 1956), pp. 91-100 ; cf. également le scepticisme de Y. Kaufmann, *The Biblical Account of the Conquest of Palestine* (Magnes Press, Jérusalem, 1953), pp. 70-74.

⁹ A moins que l'on ne considère cette référence comme s'appliquant aux descendants de Rahab, le verset indiqué suggère que le temps écoulé entre la chute de Jéricho et la composition des éléments de base du livre de Josué correspond à la durée de vie d'une femme, ce qui favorise l'idée d'une date de composition très proche des événements relatés. Au sujet de Rahab, cf. aussi Y. Kaufmann, *op. cit.*, pp. 73-74.

¹⁰ Mot à mot, les versets 17-18 se traduisent ainsi : « David se lamenta (avec) cette complainte sur Saül et sur son fils Jonathan. Et il dit (c.-à-d. il ordonna) d'enseigner aux fils de Juda « l'Arc » — voici, ce qui est écrit [ou : (il est) écrit] dans le livre de Yashar (le juste) » ; puis, vient aussitôt après la complainte. « L'Arc » n'est probablement rien de plus qu'un titre bref par lequel on désignait cette complainte à l'époque de David, par suite de l'allusion à « l'arc de Jonathan » au verset 22, à la fois centre et sommet de la complainte. Je ne partage pas le point de vue de Harrison — *Introduction to the Old Testament* (Tyndale Press, 1970), p. 670 — qui m'apparaît plus ingénieux que convaincant : l'existence de chants d'entraînement des archers reste à prouver, qu'il s'agisse de temps héroïques ou non ; néanmoins, avec Harrison, il est certainement possible de rejeter comme secondaire et fausse la soi-

rence poétique au soleil et à la lune d'Ayyalôn (*Josué*) d'une part, et la complainte de David sur Saül et Jonathan, d'autre part. Si la première composition du « livre de Yashar » remonte à l'époque de la monarchie, l'auteur de *Josué* ne pouvait évidemment pas le citer auparavant — sauf si la mention de Josué 10. 13 n'est qu'une glose additive. Toutefois, il semble possible que *Yashar* ait simplement été un recueil de poèmes épiques, commencé avec le nomadisme ou la conquête et enrichi de pièces nouvelles au moins jusqu'au temps de la monarchie unie. Mais *Yashar* demeure si peu connu qu'il ne peut servir de façon décisive pour déterminer la date du livre de Josué.

iv) La question géographique est plus importante, notamment la suggestion d'une datation archéologique des villes appartenant à la section « désert » de la liste des villes de Juda (Jos. 15. 61-62, cf. la frontière 15. 6-7). A la suite d'une étude et de premières fouilles, Cross, Wright et Milik ont identifié la « vallée de Akor » (15. 7) avec le Buq'ah moderne, au sud-est de Jérusalem, et identifié dans la même région trois sites de l'âge du Fer II (du IX^e ou VII^e s. av. J.-C.) avec des lieux nommés dans *Josué*¹¹ ; ces derniers témoigneraient de travaux exécutés par Josaphat (2 Ch. 17. 12) et peut-être par Ozias (2 Ch. 26. 10). Cross, Wright et Milik estiment que, d'après ces documents archéologiques, c'est du temps du règne de Josaphat (env. 860 av. J.-C.) que datent les listes des villes de Juda. Si ces éléments d'identification présentent en effet un certain attrait, les déductions qu'en tirent Cross, Wright et Milik apparaissent par contre beaucoup trop générales lorsqu'on considère leur base limitée¹² ; notons qu'il s'agit seulement de cinq ou six emplacements sur un total de cent dix noms indiqués dans Josué 15. En outre, la véritable histoire de ces listes est sans doute bien plus simple que ne l'imagine quelqu'un comme Noth, ou même Cross et Wright. Ainsi, on peut suggérer le relevé initial fait par les hommes de Josué (Jos. 18. 2-9 ; cf. auparavant Nb. 13) qui auraient dressé une liste des différentes parties de

disant référence à Yashar mentionnée dans la version LXX de 1 Rois 8. 53.

¹¹ Cf. F.M. Cross, *BA* 19 (1956), pp. 12-17, à la suite de Cross et Milik, *BASOR* 142 (1956), pp. 5-17. Cf. aussi Cross et Wright, *Journ. Bibl. Lit.* 75 (1956), pp. 223-226 ; Y. Aharoni, *The Land of the Bible* (Burns et Oates, 1967), pp. 302-304 et carte 26 ; au sujet d'Akor, cf. M. Noth, *Zeitschrift d. Deutschen Palästina-Vereins* 71 (1955), pp. 42-55, en particulier 50, 52-55.

¹² Le partage en douze parties des territoires de Juda pourrait remonter à n'importe quelle date, y compris à celle de la conquête elle-même ; cette répartition reposerait (par ex.) sur des regroupements d'anciens « cités-royaumes » cananéens.

Canaan en fonction : a) des frontières « naturelles » et b) des sites existant à l'intérieur de chacune de ces zones. Par la suite, l'auteur de *Josué* aurait puisé dans ces documents pour décrire (de façon sélective) un tracé des frontières et des régions très proche de celui que l'on trouve maintenant dans Josué 13 à 21¹³. Plus tard, quelques noms à peine auraient exceptionnellement été rajoutés dans le cadre existant des frontières et des régions ; ainsi s'expliquerait le cas des emplacements dans le « désert » de *Josué* 15. 61-62, si les découvertes de Cross et Milik s'avèrent exactes¹⁴. En conclusion, on peut considérer que l'essentiel du livre de Josué remonte au commencement de l'époque des Juges¹⁵, avec peut-être quelques ajouts limités durant le IX^e s. av. J.-C. au moins.

b) *Le rôle du livre de Josué*. Les récits de *Josué* ne cessent d'insister sur l'importance d'une obéissance fidèle à Dieu pour que s'accomplisse avec succès son dessein pour Israël. Dans 1. 7 ss., par exemple, Josué doit observer le « livre de la Loi » ; le chapitre 5 marque également, à travers les circonstances dans lesquelles se déroule la circoncision, la nécessité d'une soumission à Dieu. Au chapitre 7, l'échec devant Aï provient de la désobéissance d'Akân, tandis que la mésalliance contractée avec Gabaon découle de ce que les enfants d'Israël n'ont pas tout d'abord consulté Dieu (9. 14). Le peuple exécute les prescriptions mosaïques sur le mont Ebal (8. 30)ss.) et lors de l'attribution de villes de refuge et de villes lévites (20-21). Les tribus de la rive est du Jourdain se recommandent par leur fidélité (22. 1-6) quoique l'élévation de leur autel commence par donner lieu à une interprétation contraire (22. 16 ss.). Enfin, Josué, devenu vieux, enjoint le peuple et ses responsables d'obéir à l'alliance par suite de la fidélité que Dieu leur a témoignée (23-24). Durant les jours de « flottement » consécutifs à la mort de Josué et des anciens qui « connaissaient toute l'œuvre que le

¹³ C'est au sujet de Juda que figure la description la plus détaillée du lot échu en partage : le fait reflète peut-être l'appartenance tribale de l'auteur de *Josué*, ou, par exemple, résulte simplement de ce que les autres tribus n'avaient pas encore occupé l'ensemble des territoires lorsque l'auteur de *Josué* écrivit ce livre.

¹⁴ Il faut parfois aussi compter avec d'autres possibilités : un nom désigne (par ex.) un site à la fin de l'âge du Bronze, mais un changement survient à l'âge du Fer, qui déplace le site et le nom vers un autre lieu proche du premier (cf. Aharoni, *op. cit.*, pp. 112-113).

¹⁵ A l'argument que représente Rahab (n. 9, ci-dessus) s'ajoute le fait que la migration partielle des Danites vers le nord — mentionnée dans Jos. 19. 47 et davantage encore dans Jg. 18 — remonte à une période très proche de la « conquête » initiale puisque le lévite (18. 30) est petit-fils de Moïse.

Seigneur avait faite pour Israël » (24. 31 b ; Jg. 2. 7), le livre de Josué dut rappeler avec éloquence et à-propos les bénédictions d'un passé de soumission et d'unité (ainsi que le châtement des infidélités) ; son rôle était aussi de convaincre Israël de la nécessité d'une unité d'action et surtout d'une incessante obéissance à son divin Seigneur afin d'entrer pleinement dans l'héritage promis.

3. Le plan du livre des Juges

A l'opposé de *Josué* — simple narration, directe et accompagnée de listes, sans cadre formel particulier — les *Juges* présentent, comme toile de fond des principaux récits, un cadre et une formulation très caractéristiques.

i) *Israël après Josué* : les tentatives et les échecs (1. 1 - 3. 6).

ii) *Les époques de décadence et les libérateurs* (3. 7 -16. 31)

I) Otniel	IV) Gédéon, et d'autres
II) Ehoud et Shamgar	V) Jephté, et d'autres
III) Débora et Baraq	VI) Samson

iii) *Israël sans roi* (17-21).

Le plan indiqué ci-dessus fait apparaître les trois parties fondamentales de la composition du livre des Juges. La première est une introduction ; elle sert de transition entre Josué et les Juges et elle met en place, en termes généraux, le schéma : désobéissance, oppression, repentance et délivrance. La deuxième partie contient six grandes sections (de longueur variable) qui, par les exemples décrits, suivent le schéma historico-théologique (I-VI) ; il s'y ajoute également d'autres données. La troisième partie — ou pièce finale — comporte deux récits montrant l'état lamentable de la vie en Israël peu après Josué et avant la royauté.

4. La formation et le rôle du livre des Juges

La première et la dernière parties de l'ouvrage ainsi analysé le mettent en relation avec *Josué* et avec l'époque qui suit. Juges 1. 10-15 (cf. 20) est pratiquement identique à Josué 15. 14-19 et fait allusion aux mêmes événements (mais en parlant de Caleb, au lieu de la mention plus générale de « Juda »). Les exploits de Caleb et d'Otniel se déroulent durant la vie de Josué. Par contre l'expression « après la mort de Josué » (Jg. 1. 1) place les hauts faits de Juda et de Siméon — dans Juges 1. 1-9 ¹⁶ — à une date ultérieure. Quant aux brèves données

¹⁶ Jg. 1. 10-15 serait alors une rétrospective des premiers efforts

relatives à d'autres tribus (1. 21-36), elles sont, à strictement parler, sans date et peuvent se rapporter à des événements postérieurs au temps de Josué. Dans Juges 2. 1 à 3. 6 — où la chute dans l'infidélité contraste avec Josué 2. 6-10 — se développe le schéma des défaites répétées d'Israël devant le défi que représente Canaan. Les deux récits (17-21) de la fin du livre remontent, de par leur contenu, aux premiers temps de la période des Juges : la migration danite est contemporaine d'un petit-fils de Moïse (18. 30) et, lors de l'incident avec Benjamin, le grand-prêtre qui officie est Pinhas, petit-fils d'Aaron (20. 28).

On remarquera toutefois dans les derniers chapitres (17-21) les références discrètes et cependant insistantes (à quatre reprises) qui apparaissent soudain : « En ces jours-là, il n'y avait pas de roi en Israël » (17. 6 ; 18. 1 ; 19. 1 ; 21. 25), avec, par deux fois : « chacun faisait ce qui lui plaisait » (17. 6 ; 21. 25). La seconde de ces formules se rapporte aux tristes mœurs d'Israël telles que les décrivent les chapitres 17 à 21 ; la première implique que, sous un roi juste, les faits décrits ne se seraient pas produits. Le poids de ces éléments intervient dans la détermination de la date autant que du but du livre des Juges. Les quatre références à la royauté évoquent une date postérieure à l'instauration de la royauté ; mais à cette date, la royauté était encore considérée comme un très réel moyen de ramener Israël vers des voies plus proches de la volonté de Dieu pour la vie du peuple. Le règne de Saül ne correspond guère à ces données¹⁷, non plus que la dernière partie de celui de Salomon (1 R. 11) ; et quant à la monarchie divisée, avec ses périodes de décadence répétées sur les plans de la foi et de la vie pratique, elle en demeure plus éloignée encore. Un point de vue comme celui énoncé plus haut ne semble vraisemblablement remonter qu'au temps du règne de David, ou du début du règne de Salomon. Pour préciser davantage, on pourrait suggérer les premiers jours de la royauté davidique, alors que s'était déjà manifesté — sous Saül — le noble caractère de David et que son accession au trône paraissait pleine de promesses. L'élaboration du livre des Juges se situerait donc dans les premières années de la royauté de David¹⁸, peut-être

de Juda ajoutée aux versets 1-9 ; les versets 16-19 en feraient-ils également partie ?

¹⁷ Comme en témoignent l'opposition initiale de Samuel à la royauté (1 S. 8), et l'échec progressif de Saül (1 S. 13. 13 ss. ; 15. 17 ss. ; 16. 1 ss. ; 22. 17-22 ; 28. 6-20 ; 31).

¹⁸ Sur l'ensemble du livre, la seule indication possible d'une date plus tardive est l'allusion de Jg. 18. 30 aux lévites qui servirent

même durant la décennie précédant sa prise de Jérusalem¹⁹.

Le livre des Juges devait alors servir à enseigner à Israël — à partir des échecs de son histoire²⁰ — la nécessité d'une obéissance et d'une unité déjà enseignées dans le livre de Josué mais pas observées par Israël. Le livre des Juges illustrait ainsi abondamment les méfaits de la désobéissance et de la division. En l'absence d'un roi — instrument de la souveraine justice de Dieu — le peuple avait agi comme il lui plaisait et sombré très bas moralement ; un monarque obéissant, juste et puissant pouvait donc devenir l'agent essentiel d'un renouvellement de la soumission du peuple d'Israël au Dieu de l'alliance et du relèvement de sa manière de vivre, en accord avec cette alliance.

5. Les autres livres précédant la royauté

a) *Le livre de Ruth* retrace, avec pittoresque et naturel, la destinée d'une famille vivant sous les Juges ; l'histoire se termine par la naissance du grand-père de David (1. 1

Dan « jusqu'à l'époque de la déportation du pays » (le nord du territoire de Dan). Ici, Dan, en tant que partie d'Israël, serait tombée au pouvoir de l'Assyrie en 722 av. J.-C., au plus tard. Mais auparavant, Tiglath-Piléser III s'était emparé de la région en 733 av. J.-C. (cf. l'attaque mentionnée dans 2 R. 15. 29 ; Avel-Beth-Maaka appartient au nord du territoire de Dan), cf. Y. Aharoni et M. Avi-Yonah, *MacMillan Bible Atlas*, 1968, p. 95 et cartes 147-148. Et plus tôt encore, la partie nord de Dan fut conquise par Ben-Hadad I de Aram-Damas (1 R. 15. 20 ; 2 Chr. 16. 4), en 890 av. J.-C. Chacune de ces dates pourrait correspondre à celle de la déportation mentionnée au verset 18. 30, considérée comme une glose tardive insérée dans le texte à la suite de l'une de ces invasions. Cependant, A.E. Cundall, *Judges* (Tyndale Press, 1968), p. 192, fait observer que ce verset se situe dans le contexte du verset 31 d'après lequel l'idole de Mika demeura dans le nord de Dan « aussi longtemps que subsista la maison de Dieu à Silo » — c.-à-d. non pas jusqu'à l'époque de quelque incursion sous la royauté divisée, mais seulement jusqu'au moment de la destruction de Silo par les Philistins (cf. Ps. 78. 60 ; Jér. 7. 12, 14 ; 26. 6), à la suite de la prise de l'arche (1 S. 4), peut-être vers 1070 (?) av. J.-C. (ma date). Par ailleurs, David n'aurait sans doute pas toléré à son époque le maintien d'un pareil culte au nord du territoire danite (Cundall, *loc. cit.*). Si c'est le cas, Jg. 18. 30 ne remonte évidemment pas à une date postérieure à celle du reste du livre.

¹⁹ Ceci, à la lumière de Jg. 1. 21, qui mentionne l'échec des Benjamites à propos de l'expulsion des Jébusites hors de Jérusalem (les Jébusites habitèrent à Jérusalem, parmi les Benjamites « jusqu'à ce jour »). Néanmoins, comme le remarque Cundall, p. 58, les Jébusites y demeurèrent sous David (2 S. 24. 16), si bien que 1. 21 ne constitue pas un critère de datation sûr — à moins qu'il ne soit compris dans un sens impliquant une *domination* jébusite.

²⁰ Echec qui montre le déclin progressif d'Israël au fur et à mesure que s'écoule le temps, cf. J.P.U. Lilley, *TB* 18 (1967), pp. 98-99.

à 4. 17). La généalogie de la fin (4. 18-22) rattache solidement ce récit aux traditions familiales de Juda et de David. Il n'y a pas de raison valable de faire remonter ce petit bijou à une date postérieure au règne de David ²¹. Le livre de Ruth offre un aperçu des origines familiales de David et témoigne de l'action de Dieu au sein de son peuple dans la vie quotidienne.

b) *Le livre de Samuel* embrasse la fin de l'époque des Juges, avec Samuel lui-même (1-8), la royauté de Saül (1 S. 8-31) et le règne de David (2 S.). De même que *Josué*, *Samuel* consiste en narration directe, sans cadre formel comme celui des *Juges* ou des *Rois*. Au plus tôt, *Samuel* pourrait dater des dernières années de David ou (mieux encore) du début de la royauté de Salomon. Ses sources furent probablement les écrits de Samuel, de Nathan et de Gad (1 Ch. 29. 29), divers rapports de cour et des renseignements obtenus personnellement par l'auteur anonyme de *Samuel* ²². Ce livre visait probablement à montrer, tout d'abord, l'échec de l'ancien « ordre des Juges », puis de la royauté de Saül — dans son auto-suffisance — avant de présenter David, avec ses points forts et ses points faibles, comme le souverain selon le cœur de Dieu. Il est possible que *Samuel* ait rempli un double rôle dynastique à l'égard du jeune Salomon ²³ : i) par le soutien immédiat qu'il apportait à la légitimité de son règne, en tant que fils promis de David, et ii) par la véritable valeur prophétique qu'il prenait en exposant les normes (à la fois positives et négatives) d'après lesquelles devait gouverner le nouveau souverain. ²⁴

c) *Les autres documents* : jusqu'à la royauté, divers documents se sont bien sûr accumulés. Les uns — comme les généalogies de 1 Chroniques 1 à 10 et les traditions qui s'y rattachent — ont en définitive trouvé place dans les écrits canoniques actuels. Les autres — comme le « livre de Yashar » ou du « Juste », cf. ci-dessus — sont tombés dans l'oubli, et à peine en connaît-on encore aujourd'hui l'existence passée.

²¹ Au sujet de Ruth, cf. L. Morris, *Ruth* (lié à Cundall, *Judges*, Tyndale Press, 1968), surtout pp. 229-242 sur la date et le but de l'ouvrage.

²² Il s'agissait peut-être d'un prophète, comme Natan et Gad.

²³ Tel est le point de vue (par ex.) de R.N. Whybray, *The Succession Narrative* (SCM Press, 1968), pp. 50-55 ; ses doutes au sujet de l'historicité intégrale du texte (pp. 15-19) ne reposent — et encore, très faiblement — que sur le prétendu secret absolu de diverses conversations ; le respect du « secret » n'offrait pas davantage de garantie alors que maintenant. Cf. aussi mon bref compte rendu dans *The Churchman* 83 (1969), pp. 71-72.

²⁴ Cf. NPOT, pp. 11-12.

6. Le contexte proche-oriental

a) *La conquête* : Les récits de *Josué* indiquent une succession de campagnes rapides qui mettent temporairement hors de combat toute une série de « cités-royaumes » cananéens : au centre-est (Jéricho et Aï) au sud et au nord du pays. Ces batailles ouvrent la voie à une occupation en profondeur (entreprise fort différente) qui aurait dû s'opérer en totalité à la suite des « conquêtes initiales »²⁵. Elle débute en partie sous Josué — et les anciens de son époque — mais après lui et ses successeurs, « le reste du pays dont il faut encore prendre possession est considérable » (Jos. 13. 1-6 ; cf. Jg. 3. 1-5), comme l'atteste Juges 1. Ce fait élimine la théorie surannée qui supposait l'existence d'une contradiction entre une prétendue conquête « générale » par Josué (non historique) et une lente pénétration des tribus (Jg. 1 ; historique)²⁶. Plusieurs sites témoignent de destructions intervenues à la fin du XIII^e s. av. J.-C.²⁷ : Hazor (Tell el-Quedah), Debir (sans doute Tell Beit Mirsim), Lachish (Tell el-Duweir), Beitin (Bethel ?)²⁸, etc... Si certaines couches prouvent la réalité de destructions peut-être attribuables à des agents différents (les Philistins à Lachish, par exemple), les Israélites demeurent la seule cause principale et évidente d'autres dégradations (à Hazor, par exemple). Il est des sites où la couche inférieure de la culture qui remplaça, en Canaan, celle de la fin de l'Âge du bronze semble refléter la présence de nouveaux arrivants : les Hébreux²⁹.

On a beaucoup spéculé sur les soi-disant développements littéraires relatifs aux listes de lieux nommés dans Josué 13-19. Mais on a prêté fort peu d'attention aux matériaux

²⁵ Vaincre simplement des rois (Jos. 12) et leurs meilleurs guerriers n'est pas la même chose que de prendre possession des terres (pour les cultiver et y élever des troupeaux) et des « villes ».

²⁶ Théorie répandue par G.F. Moore et d'autres ; pour une autre conception, cf. G.E. Wright, *JNES* 5 (1946), pp. 105-114, qui s'appuie aussi sur des données archéologiques.

²⁷ Pour plus de détails et davantage de références, cf. Kitchen, *AO/OT*, pp. 61-69, y compris à propos de Jéricho et d'Aï (cf. *NBD*, pp. 215-216, 612-613) ; au sujet des sites particuliers, cf. *NBD passim*, et le tableau pp. 72 ss.

²⁸ Identification classique, à présent mise en doute, pour des raisons géographiques, par D. Livingstone, *Westminster Theol. Journal* 33 (1970), pp. 20-44. Tout changement de ce genre dans la localisation de Bethel affecte automatiquement celle d'Aï. Des doutes quant à Et-Tell en tant que site d'Aï ont déjà été exprimés dans *AO/OT*, pp. 63 s., en particulier du fait que l'histoire de l'occupation de ce lieu correspond davantage à l'histoire connue de Beth-Aven (cf. J. Grintz, *Biblica* 42 (1961), pp. 201-216).

²⁹ Comme l'a depuis longtemps suggéré G.E. Wright, *Journ. Bibl. Lit.* 60 (1941), pp. 30-33 ; pour d'autres références, cf. *AO/OT*, p. 68, n. 45.

se rapportant au contexte de leur élaboration. Pourtant, le Proche-Orient biblique offre de nombreuses attestations — et non des moindres pour les XIV^e et XIII^e s. — à la fois de descriptions de frontières et de listes de villes. Et comme c'est le cas dans *Josué*, celles-ci ne se limitent pas à de simples énumérations de noms ; elles peuvent également contenir une variété de phrases à caractères géographiques ; beaucoup de manuscrits présentent des variations mineures, ce qui se retrouve à nouveau dans *Josué*. D'autres documents attestent encore l'existence de listes de villes, avec de longues énumérations d'emplacements³⁰. On retrouve des listes de cités — provenant d'Ugarit, en Syrie du Nord³¹ — comparables aux listes de villes réservées aux prêtres et aux Lévites (Jos. 21). Et des archives de la même époque révèlent l'existence de villages et de territoires, etc... attribués aux temples et à leurs prêtres³².

b) *Autre arrière-plan* : L'emploi d'espions et d'hommes envoyés en éclaireurs (Jos. 2. 1 ss. ; 18. 4 ss. ; cf. Nb. 13) est déjà connu au Proche-Orient à une époque aussi reculée que celle des patriarches³³, et le XIII^e s. av. J.-C. ³⁴ considère comme tout aussi ancienne la tactique de l'embuscade (Jos. 8 ; Jg. 20)³⁵. Il se peut que Rahab de Jéricho ait tenu une auberge plutôt qu'elle n'ait vécu de prostitution³⁶. Les cinquante sicles d'or, les deux cents sicles d'argent et la somptueuse cape babylonienne suffirent pour tenter fatalement Akân (Jos. 7. 21) ; mais le tout restait un trésor modeste en vérité à côté, par exemple, de la dot — composée de plus de mille sept cents sicles d'or, de

³⁰ Il en est ainsi à Ugarit ; cf. M.E.J. Richardson, *TB* 20 (1969), pp. 97-100, pour un aperçu solide et concis des données essentielles ; au sujet des frontières d'Ugarit, cf. *PRU*, IV, pp. 10 ss. Un traité cilicien-hittite témoigne de l'existence de phénomènes frontaliers analogues, cf. A. Goetze, *Kizzuwatna* (Yale U.P., New Haven, 1940), pp. 48 ss. En ce qui concerne un traité égyptien relatif à des routes et à des villes en Syro-Palestine au XIII^e s. av. J.-C. (Papyrus Anastasi I, 18. 3 - 28. 1), cf. Pritchard (éd.), *Anc. Near E. Texts*, pp. 476-478, et carte 45 dans Aharoni et Avi-Yonah, *Macmillan Bible Atlas*, p. 39.

³¹ Cf. Virolleaud, *Syria* 21 (1940), pp. 123 ss. (liste établie pour des raisons fiscales).

³² Ainsi en est-il en territoire hittite, pour le temple d'Iskhara et de ses prêtres, cf. le document traduit par Goetze, *Kizzuwatna*, 1940, pp. 61-67.

³³ Mari, cf. J.M. Sasson, *The Military Establishments at Mari* (Pont. Bibl. Inst. 1969), pp. 39-40 et références.

³⁴ Cf. les espions hittites battus devant Ramsès II, à la bataille de Qadesh, Sir A.H. Gardiner, *The Kadesh Inscriptions of Ramses II* (Oxford, 1960), frontispice.

³⁵ Cf. Sasson, *op. cit.*, p. 43 (n. 33 ci-dessus) ; la bataille de Qadesh, grande embuscade placée devant Ramsès II.

³⁶ Cf. D.J. Wiseman, *THB* 14 (1964), pp. 8-11.

mille soixante-dix sicles d'argent, de vêtements d'Hur et d'autres richesses — d'une princesse d'Amor épousant un roi d'Ugarit ³⁷.

En ce qui concerne l'histoire du Proche-Orient, 1200 à 1000 av. J.-C. représente une « période obscure » pour les observateurs modernes, du fait de la disparition de grandes puissances et de l'insuffisance de la documentation ³⁸. Toutefois, il demeure possible de suivre le développement de la puissance des Philistins, ³⁹ et de constater l'apparition de nouveaux Etats en Syrie du Nord ⁴⁰. Du point de vue culturel, Juges 5 éclate comme un hymne de triomphe, au même titre qu'Exode 15 ; il s'agit d'une forme bien connue en Egypte du XVe au XIIe s. av. J.-C. ⁴¹. L'écriture n'est pas absente de l'époque des Juges ; l'Ancien Testament (par ex. Jg. 8. 14) ou la Palestine du XIIe s. (des têtes de flèches portent des inscriptions) ⁴² en témoignent. D'autres travaux archéologiques permettent de retrouver le contexte de divers incidents des *Juges* ⁴³.

La royauté unie

7. Saül et les débuts de la royauté

a) *L'instauration de la royauté*. 1 Samuel 8 : La conduite corrompue des fils de Samuel amène les anciens d'Israël à exiger de Samuel, pour qui Dieu est le véritable souverain, la désignation d'un roi humain. Dieu l'incite à accepter. En accédant au désir du peuple, Samuel l'avertit du coût de la nouvelle institution (1 S. 8. 10-18). Les spécialistes de l'Ancien Testament ont souvent mal interprété ce passage en le considérant comme l'expression — écrite à

³⁷ Nougayrol, *PRU*, III, pp. 182 ss.

³⁸ Ainsi, le mystérieux Koushân-Rishéataïm d'Aram-Naharaïm (Jg. 3. 8-10) peut avoir été un usurpateur dans le royaume connu au Proche-Orient sous le nom de Hanigalbat, vers 1200 av. J.-C., peu avant la destruction finale — par les « peuples de la mer » — de l'ancien ordre politique établi en Syrie.

³⁹ A ce sujet, cf. T.C. Mitchell, dans D.W. Thomas (éd.) *Archaeology and Old Testament Study* (OUP, 1967), pp. 405-427, et Kitchen dans Wiseman (éd.), *Peoples of the Old Testament* (Oxford University Press).

⁴⁰ Sujet largement traité dans *HHAHT*, à paraître.

⁴¹ Références, Kitchen, *Pentateuchal Criticism and Interpretation*, 1965, Lecture III. Sur les débuts de la poésie hébraïque, cf. P.C. Craigie, *TB* 20 (1969), pp. 76-94.

⁴² Cf. Milik et Cross, *BASOR* 134 (1955), pp. 5-15, et A.R. Millard, *THB* 11 (1962), p. 4 et n. 3 avec d'autres références.

⁴³ Par ex. le temple de Baal-Bérith à Sichem, Jg. 9. 4 ; cf. G.E. Wright dans Thomas (éd.), *Archaeology and OT Study*, 1967, pp. 360 ss. et pl. XV.

une date beaucoup plus tardive ⁴⁴ — d'une vision amère et déformée de la royauté. Mais il n'en est rien. Samuel ne fait qu'indiquer concrètement le prix à payer, à l'époque, sous une royauté humaine. Une comparaison — effectuée point par point depuis longtemps par Mendelsohn ⁴⁵ — entre 1 Samuel 8 et les annales des royaumes de Alalakh et d'Ugarit en donne la preuve.

b) *Le règne de Saül* : Il semble s'étendre sur une période assez longue ⁴⁶, puisque Saül est encore jeune homme lorsqu'il devient roi (1 S. 9. 2, 16 ; 10. 1, 23-24) et que, peu après la mort de Saül, son fils cadet Ishbosheth monte sur le trône à l'âge de quarante ans (2 S. 2. 10). Il réside à Guivéa de Saül — probablement au Tell el-Ful — juste au nord de Jérusalem. Des fouilles y ont mis à jour les traces d'un fort ⁴⁷.

8. David

a) *L'aspect historique* : aussitôt qu'il demeure seul à régner, David s'empare de Jérusalem pour en faire sa capitale (« la cité de David », 2 S. 5. 6-9). Il reçoit une aide technique du roi de Tyr, Hiram I (2 S. 5. 11) ⁴⁸. A la suite des guerres engagées contre ses voisins hostiles (2 S. 8, 10 ; 1 Ch. 18, 19), David devient le maître d'un royaume — que Salomon réussira à garder au début (1 R. 4. 21 ; 2 Ch. 9. 26) — allant de l'Euphrate aux confins de la Philistie d'une part, et au Sinaï d'autre part. L'ensemble de ce royaume se compose de trois types de territoires : i) les « territoires nationaux » de Juda et d'Israël ; ii) les territoires conquis à l'est (Edom, Moab, Ammon) et au nord (Aram), et iii) les territoires gouvernés par des alliés, sujets de David : c'est le cas de Toi de Hamath, vers le nord. On sait que l'Etat de Hamath atteignait l'Euphrate, si bien que, comme allié et suzerain de Hamath, David règne jusqu'à l'Euphrate ⁴⁹. Les doutes parfois exprimés sur l'éten-

⁴⁴ Par ex., O. Eissfeldt, *Camb. Anc. Hist.* ², II, ch. 34 (*The Hebr. AO/OT*, pp. 158 s.

⁴⁵ Cf. son article, classique, dans *BASOR* 143 (1956), pp. 17-22 ; cf. *AO/OT*, pp. 158 ss.

⁴⁶ Il est possible de reprendre 1 S. 13. 1 de manière à y lire que Saül avait trente ans et qu'il régna trente-deux ans ; j'espère me pencher à nouveau ailleurs sur ce point et sur la question de la chronologie correspondant à la période des Juges. Cf. aussi les quarante ans d'Actes 13. 21.

⁴⁷ Cf. Mitchell dans *NBD*, pp. 466-467 et références.

⁴⁸ Ce roi est également connu par l'intermédiaire de sources classiques tardives ; cf. Wiseman, *NBD*, pp. 527-528, et Kitchen, *HHAHT*, tableau III.

⁴⁹ Aux abords de l'Euphrate, Lu'ash n'est qu'une province du royaume de Hamath (et n'a jamais été un royaume séparé) ; des

due du royaume de David, puis de Salomon, s'avèrent donc injustifiés. Dès les premiers jours d'adversité qu'il connaît sous le règne de Saül, David s'entoure d'un groupe de « preux » (2 S. 23. 8 ss. ; 1 Ch. 11, 12). Et ce sont ces « preux » qui deviennent chefs dans l'armée du roi (Joab) et officiers affectés à sa garde personnelle (Benayahou) ; outre les principaux prêtres, l'administration compte un héraut et un scribe (2 S. 8. 15-18 ; 1 Ch. 18. 14 ss.). Si 2 Samuel traite davantage de la personnalité et des affaires familiales de David (11-24), les *Chroniques* apportent un complément d'information utile sur l'organisation du royaume⁵⁰. Ainsi, chaque mois de l'année voit l'entrée en service actif d'un chef — sur douze au total — et de sa division (sans doute dans la capitale et dans les forts de frontières, etc...) tandis que les onze autres — ainsi que leur division — sont réservistes, menant une vie normale en attendant leur tour (cf. 1 Ch. 27. 1-15) ; plusieurs de ces chefs sont, à juste titre, issus du groupe des « Trente » preux. Cette forme d'organisation n'a rien d'imaginaire⁵¹ ; on la rencontre aussi en divers royaumes de Syrie, par exemple, où certaines listes de villes (Ugarit et Alalakh) portent les noms des conducteurs de chars et des guerriers (*mariyannu*, etc...) qui y résident⁵². 1 Chroniques 27. 25-31 indique le nom des intendants des biens — parmi lesquels figurent aussi des vignobles, des oliveraies et du bétail — du roi, aux yeux de qui importent également les secteurs économiques (de même pour les rois d'Ugarit, d'Alalakh et d'ailleurs)⁵³. En outre,

textes hiéroglyphiques hittites, du royaume de Hamath, donnent aussi des indications sur l'étendue de son pouvoir vers le nord ; *HHAHT*, tableau V.

⁵⁰ A propos des nombres élevés dans les *Chroniques* (et parfois ailleurs), cf. J. Wenham, *TB* 18 (1967), pp. 19-53, en particulier 44-49, en ce qui concerne la royauté unie.

⁵¹ Comme le suggère R. de Vaux, *Ancient Israel* (Darton, Longman et Todd, 1961), p. 227 ; sa comparaison avec les « Trente » d'Egypte ne se justifie pas, puisqu'il s'agit dans ce cas de courtisans auxquels est confiée une charge d'origine judiciaire ; cf. Caminos, *Late-Egyptian Miscellanies* (OUP, 1954), p. 234, et références dans Erman et Grapow, *Wörterbuch der Aegyptischen Sprache*, II, p. 46. 16, et *Belegstellen*, II, pp. 69-70. Au sujet de 1 Chroniques 27, cf. l'étude faite par Yadin, *Art of Warfare in Biblical Lands*, 1963, pp. 279 ss.

⁵² Cf. *PRU* III, pp. 192-193, « Tablet of chariotry of Town of Bekani » ; *PRU*, V, pp. 97-98 (Nos 69-71, guerriers) et 102 (No 76, hommes classés par villes) ; cf. M. Heltzer, « Problems of Social History in Syria » dans Liverani (éd.), *La Siria nel Tardo Bronzo* (Rome, 1969), p. 42. A Alalakh, cf. D.J. Wiseman, *The Alalakh Tablets*, 1953, pp. 11-12 ; Dietrich et Loretz, *Die Welt des Orients* 3 (1966), p. 198, et *ibid.* 5 (1969), pp. 57-93 passim.

⁵³ Cf. tribut ou taxes en farine, bétail, vin, etc., payés par les villes d'Ugarit à la capitale, *PRU* III, pp. 188 s., cf. II, pp. 103 ss.

1 Chroniques 27. 32-34 mentionne le nom des conseillers royaux ⁵⁴.

b) *L'aspect religieux* : depuis Josué, c'est surtout à Silo (Jos. 18. 1 ; Jg. 18. 31 ; 1 S. 1-4), puis à Nov (cf. 1 S. 21 ; 22. 19) et enfin à Gabaon que se trouvent l'arche et le tabernacle. Lors de sa deuxième tentative (2 S. 6 ; 1 Ch. 13 ; 15 et 16), David dépose l'arche sous une nouvelle tente qu'il a dressée à Jérusalem, et le tabernacle reste à Gabaon (1 Ch. 16. 39 ; 21. 29) jusqu'au temps du règne de Salomon (1 R. 8. 4). 1 Chroniques 16 montre que David établit des lévites musiciens pour qu'ils assurent — par leurs louanges psalmodiées et à l'aide de leurs harpes, lyres et cymbales — un culte régulier et quotidien ⁵⁵. A Gabaon, où sont restés l'autel et le tabernacle, le même type d'arrangements accompagne le culte sacrificiel régulier (1 Ch. 16. 39-42, surtout 41-42). Le Chroniqueur indique en outre que David entreprend « de grands préparatifs » pour la construction du futur Temple (1 Ch. 22 ; cf. 28-29) et pour l'organisation du personnel qui y est affecté (1 Ch. 23-26 ; cf. 6. 31).

i) *Le personnel* : Les prêtres assurent le service du Temple à tour de rôle. Ils forment vingt-quatre équipes et sont donc de garde pendant un demi-mois chacun (1 Ch. 24. 1-19). Certains lévites s'occupent de divers travaux à effectuer dans le Temple (1 Ch. 23. 4, 26 ss.), d'autres sont juges et greffiers dans le pays (1 Ch. 23. 4 b) ; à d'autres encore incombe en particulier le soin de la musique du Temple (1 Ch. 25). A une époque aussi ancienne que le X^e s. av. J.-C., pareils arrangements n'ont rien de nouveau ni de révolutionnaire. En Egypte, par exemple, on rencontre depuis presque mille ans déjà une forme d'organisation très proche pour le personnel des temples : les prêtres, répartis en quatre *sa* ou équipes, assurent par périodes d'un mois les services du culte. Les tâches à remplir font l'objet de prescriptions soigneuses ; les prêtres qui ont terminé leur service remettent à ceux qui viennent prendre la relève des inventaires du matériel et des ustensiles du temple. Ces documents existent dès 2400 av. J.-C. et on en retrouve encore jusqu'en 320 av. J.-C. ⁵⁶ Les

A Alalakh, cf. Wiseman, *Alalakh Tablets*, pp. 10, 15 ; vignobles, Dietrich et Loretz, *Ugarit-Forschungen I* (1969), pp. 37-64.

⁵⁴ Cf. les « relations royales », *muḏu-sharri*, à Ugarit ; PRU, III, p. 234, et références ; conseillers ou « amis du roi », cf. aussi Rainey, *JNES* 24 (1965), p. 19.

⁵⁵ Avec utilisation des Pss. 105, 96 et 106 d'où proviennent des extraits de 1 Chr. 16. 8-36 ; textes « davidiques » en raison de leur époque d'origine mais non de leur auteur.

⁵⁶ Parmi les archives d'un temple royal modestement pourvu —

inventaires du temple de Quatna — en Syrie — datent du XVe s. av. J.-C.⁵⁷ Ainsi, le type d'arrangements dû, selon le Chroniqueur, à l'initiative de David n'appartient pas au pur domaine de l'imagination, mais il s'inscrit dans une tradition déjà vieille d'un millier d'années⁵⁸.

ii) *La musique* : au Xe s. av. J.-C., la musique instrumentale et les hymnes ou psaumes d'adoration ne constituent pas non plus une nouveauté. La Mésopotamie, par exemple, offre à l'époque de l'Ancienne Babylonie — XIXe-XVIe s. av. J.-C. (et sans doute encore beaucoup plus tôt) — de nombreuses preuves de l'existence de ces deux formes de musique dans les rituels du temple, rédigés en langues sumérienne et akkadienne (assyro-babylonien)⁵⁹. Les recueils de « psaumes » sont bien connus⁶⁰ ; il en est de même des rituels, qui indiquent avec précision le chant de telle ou telle pièce musicale particulière en telle ou telle circonstance donnée⁶¹.

c) *L'aspect littéraire* : ce point nous amène à étudier la relation possible entre les *Psaumes* et David⁶². On ne peut feindre d'ignorer, ou considérer comme fictive, la célèbre prédilection de David pour la psalmodie. En plus de 1 Chroniques 16 (voir ci-dessus), une œuvre aussi proche de

des environs de 2400 av. J.-C. — on a retrouvé des plaques mentionnant les détails des travaux mensuels des prêtres, de leurs revenus, du matériel utilisé pour les fêtes, des inventaires, etc. ; pour les textes, cf. Posener-Krieger et de Cenival, *The Abusir Papyri* (Br. Mus., 1968) ; pour les inventaires du temple de Maat, Karnak, de 320 av. J.-C., cf. Varille, *Bulletin, Inst. Français d'Archéol. Orient.* 41 (1942), pp. 135-139 et planche. Au sujet des différentes classes de prêtres, cf. Kees, *Orientalia* 17 (1948), pp. 71-90, 314-325 ; *Priestertum im Aegyptischen Staat* (Brill, Leiden, 1953), pp. 300-308, et *Nachträge*, 1958, p. 26.

⁵⁷ Intitulés « inventaire du trésor de la déesse Ninegal » ; pour de plus amples références, cf. Albright, *BASOR* 121 (1951), pp. 21-22, et les notes. Sur la Mésopotamie, cf. Oppenheim, *Ancient Mesopotamia* (Chicago U.P., 1964), pp. 106-109, 187-190 pour l'organisation des temples en ces lieux.

⁵⁸ S'oppose au scepticisme sans fondement de de Vaux, *Ancient Israel*, 1961, pp. 390 ss.

⁵⁹ Cf. par ex. les références variées dans Gelb et al. (éds.) *The Assyrian Dictionary*, 21/Z (Chicago U.P., 1961), pp. 35-38 (*zamaru*) plus des exemples hittites. Divers types de psaumes sumériens ont été étudiés par E.R. Dalglisch, *Psalm Fifty-One* (Brill, Leiden, 1962), pp. 18-55 ; font davantage autorité : Falkenstein, *Zeitschrift für Assyriologie* 49 (1950), pp. 84-105, W.W. Hallo, *Journ. Amer. Orient. Socy.* 88 (1968), pp. 71 ss., et J. Krecher, *Sumerische Kulliryk* (Harrassowitz, Wiesbaden, 1966), pp. 18 ss.

⁶⁰ Références, Krecher, *op. cit.*, pp. 33-34.

⁶¹ Par ex. les calendriers rituels édités par Langdon, *Amer. Journ. Semitic Lang. and Lit.* 42 (1926), pp. 110-127.

⁶² Pour un survol de la littérature concernant les Psaumes, cf. D.J.A. Clines, *TB* 18 (1967), pp. 103-126, et *ibid.* 20 (1969), pp. 105-125.

l'époque du roi que le livre de Samuel indique de façon explicite l'origine davidique de la complainte sur Saül et sur Jonathan (2 S. 2), du chant de délivrance (2 S. 22) et des « dernières paroles » du « chantré favori d'Israël » (2 S. 23. 1). De même, ne sauraient passer inaperçues les précisions relatives aux capacités musicales de David (1 S. 16. 16-23 : le jeune David musicien au service de Saül) ainsi que l'allusion — rapide mais tout à fait indépendante — d'Amos (6. 5). Environ soixante-treize psaumes du livre des Psaumes ont pour titre ou contiennent dans leur titre *l-dwd*, expression qui signifie « appartenant à David » et qui a souvent été interprétée de diverses manières⁶³. D'une façon générale, il a été longtemps de bon ton — dans le cadre des études de l'Ancien Testament — de rejeter les titres de psaumes en les considérant comme dépourvus de valeur pour nous renseigner sur l'auteur ou nous livrer des allusions « biographiques », vu leur caractère d'insertions musicales et liturgiques tardives. Cette attitude ne repose cependant sur aucune preuve respectable ; de nombreux éléments s'y opposent, au contraire. Ailleurs dans l'Ancien Testament, on peut constater que Habacuc 3. 1 vise explicitement à attribuer au prophète Habacuc le psaume énoncé ensuite ; avec autant de fermeté, Esaïe 38. 9 revendique en faveur d'Ezéchias la responsabilité de la composition de la prière qui suit. Il n'y a aucun doute que 2 Samuel 22. 1 désigne David comme auteur de 2 Samuel 22. 2-51 et lui reconnaît comme *Sitz im Leben* l'établissement de la paix politique après la victoire de David sur ses ennemis⁶⁴. Etant donné que ce passage et les détails contenus dans son titre se retrouvent de façon presque identique dans le Psaume 18, aucun argument objectif ne permet d'écarter le nom de l'auteur ou les circonstances d'élaboration mentionnées dans le titre de ce psaume. Il n'existe pas non plus de justification objective pouvant autoriser le rejet du nom de l'auteur ou du *Sitz im Leben* « biographique » précisés de même pour une douzaine de psaumes (Ps. 3 ; 7 ; 30 ; 34 ; 51 ; 52 ; 54 ; 56 ; 57 ; 59 ; 60 ; 63 ; 142). Ainsi l'expression *l-dwd* demeure susceptible de signaler avec netteté le nom de l'auteur aussi bien que les relations entre le texte et lui ; ce qui théoriquement aboutit à trois solutions possibles : 1) les soixante

⁶³ La préposition *l* a plusieurs sens : celui d'une possession (comme sur les sceaux), celui du datif « à/pour » (emploi courant), et, plus largement, celui d'une relation « concernant » un sujet ou une personne (cf. n. 89 ci-dessous), en plus de son utilisation pour désigner l'auteur de quelque chose.

⁶⁴ Observons la place de ce psaume dans *1 Samuel*, immédiatement après le chapitre 21 avec le récit des dernières guerres de David (contre la Philistie).

autres psaumes *l-dwd* ont été écrits par David, ii) ces soixante psaumes n'ont qu'une certaine relation avec David (« collection davidique » ou recueil analogue) ou iii) David a composé une partie de ces psaumes, et une autre partie se rattache à une « collection » ou à un ouvrage similaire. Mais, en tout état de cause, il ne saurait être question de rejeter définitivement le nom de David comme auteur possible de ces psaumes⁶⁵. Environ trente-neuf psaumes « davidiques » portent aussi l'expression *l-mnsh* qui signifie « appartenant au directeur (musical) » ; du fait que David et ce « directeur » ne peuvent avoir été tous les deux en même temps, et chaque fois, auteurs d'un psaume donné, ce type d'introduction indique certainement une « collection du directeur (musical) » qui inclurait en outre la plupart des douze psaumes d'Asaf, le psaume 88, d'Hémân (mais non le psaume 89, d'Etân), tous contemporains (plus jeunes ?) de David. Les remarques d'ordre musical — ainsi que celles relatives au « directeur (musical) » — remonteraient à une période allant de l'époque de David à celle qui suit l'exil ; on manque ici de preuves explicites⁶⁶.

1 Chroniques 16 (David), 2 Chroniques 5. 12-13 ; 7. 6 ; 8. 14 (louanges quotidiennes) et 9. 11 (également 1 R. 10. 12, nouvelles harpes, etc.) illustrent le rôle de la psalmodie dans le culte. A la suite de très nombreuses spéculations, des spécialistes de l'Ancien Testament sont parvenus — par des tentatives téméraires et forcées — à classer presque tous les psaumes sous des « étiquettes cultuelles » variées (fêtes de l'Année Nouvelle ou du Couronnement, fêtes de l'Alliance, etc...) ; à peine trouve-t-on, dans les textes vétéro-testamentaires eux-mêmes⁶⁷, quelque trace de preuve *explicite* sur laquelle faire reposer cet ensemble de théories. En outre, ces érudits n'ont tenu aucun compte des principaux documents de comparaison proche-orient-

⁶⁵ Et même un total maximal (tout à fait possible) de 73 psaumes écrits par David n'est qu'une production assez modeste par rapport à celle de Wesley, par exemple.

⁶⁶ Pas très longtemps après l'exil et le retour, car ces remarques étaient déjà obscures et d'une compréhension difficile avant la traduction des LXX.

⁶⁷ Cf. les études faites par Clines (n. 62, ci-dessus). 2 Ch. 8. 12-15 implique clairement que le service du temple comprenait : i) les sacrifices quotidiens ; ii) les offrandes périodiques (de sabbat, de nouvelle lune), et iii) les trois grandes fêtes annuelles (Pâque, Semaines, Tabernacles) pour lesquelles des pèlerins montaient probablement à Jérusalem et au Temple. — Cf. les craintes de Jéroboam I (1 R. 12. 26-30), et les « psaumes des montées » (120-134) ; le psaume 92 est un psaume sabbatique. Le renouvellement de l'alliance — tous les sept ans (Dt. 31. 10-13) — était trop rare pour faire l'objet de quelque remarque particulière. Ce schéma cultuel demeure à mille lieues des hypothèses invérifiables de Mowinckel ; cf. aussi *AO/OT*, pp. 102-106.

taux réellement adéquats. En premier lieu, il convient de noter que des « psaumes » individuels de divers types *existent* dans le contexte biblique du Proche-Orient, en même temps ou en dehors de ce qui constitue le culte et les rites dans leur aspect formel⁶⁸. En deuxième lieu, un psaume ou un hymne peut avoir *plus d'un* « *Sitz im Leben* » ou plus d'un environnement culturel⁶⁹ : à Sumer, surtout dans la période tardive, « le même chant sert... à différentes occasions »⁷⁰ ; et de même qu'il est possible de s'approprier pour usage personnel un hymne, il arrive qu'un psaume à caractère personnel s'insère dans le culte formel⁷¹. En troisième lieu, *point n'est besoin* que le *contenu* d'un psaume *corresponde de manière directe* au rôle joué par ce psaume dans le culte ; ce fait, noté à propos de psaumes sumériens dans les rituels de la Mésopotamie⁷², devrait, en ce qui concerne les *Psaumes*, servir d'avertissement contre toute interprétation abusive d'allusions supposées à tel ou tel sujet, ou bien à telle ou telle fête imaginaire. En quatrième lieu, l'usage de titres (en Egypte) et de « colophons » (au Proche-Orient), d'indications de classements techniques (comme *maskil*, *miktam*, etc... en hébreu) et de termes musicaux n'a rien d'un phénomène tardif dans le Proche-Orient biblique : des annotations semblables accompagnent des psaumes de la Mésopotamie à partir de l'époque de l'Ancienne Babylonie⁷³, et il en est de même pour les documents hittites, un peu plus tard. En cinquième lieu, le fait que figurent des noms d'auteur dans les recueils de psaumes n'a rien d'étranger à ce genre

⁶⁸ En Egypte, cf. les psaumes de « la religion des pauvres », de Deir el Medina (Gunn, *Journ. Eg. Archaeol.* 3, 1916, pp. 81-94 ; Pritchard (éd.), *Anc. Near E. Texts*, pp. 380-381 ; Dalglisch, *Psalm Fifty-One*, pp. 9-12) qui sont des pièces indépendantes, non des portions de quelque rituel officiel.

⁶⁹ Cf. déjà *AO/OT*, pp. 132-135, en particulier 134.

⁷⁰ Cf. Krecher, *Sumerische Kultlyrik*, 1966, p. 27, en haut, et les combinaisons variées de chants-*ershemma* et d'introïts-*balag* (*ibid.*, p. 23 et n. 26, 27).

⁷¹ Un mot de mise en garde s'avère nécessaire contre toute application trop stricte des « catégories » (*Gattungen*), surtout dans le cadre d'un contexte unique. Sur Sumer, cf. Krecher, p. 33, à propos de la variabilité des usages. Observons aussi le fait que les hymnes de triomphe, composés séparément sous le règne et par suite des exploits de Tuthmosis III et d'Aménophis III d'Egypte, furent ré-utilisés dans la composition des scènes triomphales classiques sur les portails et pylônes des Ramessides (Kitchen et Gaballa, *Zeitschr. f. Aegypt. Sprache* 96 (1969), pp. 23-28, en particulier 27).

⁷² Cf. Krecher, *Sumerische Kultlyrik*, pp. 26-27.

⁷³ Tels sont les termes sumériens : *balbale*, *adab*, *tigi*, *ershemma*, etc. ; *balag* est un chant joué à la harpe, et *ershemma* une complainte jouée avec un tambour-*shem*, etc. (cf. Krecher, p. 21, n. 11).

de littérature, ainsi que le montrent des exemples datant du second millénaire égyptien et de la fin du troisième millénaire mésopotamien ⁷⁴. Au sein de ce vaste contexte à multiples facettes, il n'est pas impensable d'envisager l'intervention de David dans la composition du livre des Psaumes ⁷⁵.

9. Salomon

a) *L'aspect historique* : la plus célèbre entreprise de Salomon demeure la construction du Temple. De nombreux détails mériteraient quelques commentaires ; contentons-nous de noter ici que l'emploi de grandes quantités d'or s'accorde avec la façon dont les monarques du Proche-Orient décoraient les temples ⁷⁶. Une part importante de l'organisation du royaume sous Salomon — telle que nous la rapportent les *Rois* et les *Chroniques* — a de réelles analogies dans les documents du Proche-Orient ⁷⁷. Et la prière de dédicace du Temple exprimée par Salomon provient non pas de quelque *midrash* deutéronomique, mais du type de paroles de consécration auxquelles on peut s'attendre dans ce contexte ⁷⁸. On dispose actuellement d'une certaine lumière sur les relations entre l'Égypte et Israël au temps de Salomon ⁷⁹ ; au début de la monarchie égyptienne, le mariage d'une princesse égyptienne ne peut se contracter hors des limites de la cour d'Égypte ; par la suite — aux Xe et IX^e s. av. J.-C. — il devient possible

⁷⁴ A propos de l'Égypte, cf. (par ex.) les documents relatifs à Deir el Medina, n. 68 ci-dessus, ainsi que d'autres, par ex. ceux cités dans A. Barucq, *L'expression de la louange divine et de la prière dans la Bible et en Égypte* (IFAO, Le Caire-Paris, 1962). Au sujet de la Mésopotamie, cf. la prêtresse Enheduanna, poétesse (Hallo et van Dijk, *The exaltation of Inanna* (Yale, New Haven, 1968), pp. 1 ss., et dans Pritschard (éd.), *Anc. N. E. Texts*, 3e éd. *Supplément*, 1969, pp. 579-582.

⁷⁵ Spécialement à la lumière des ressemblances toujours plus claires de tant de portions du livre des Psaumes avec des éléments du nord-ouest sémitique ancien (en particulier ougaritiques) ; représentés le plus largement dans M. Dahood, *Psalms I, II, III* (Doubleday, New York, 1966-1970), qui situerait le livre des Psaumes entre les XI^e et VI^e s. av. J.-C. (III, pp. XXXV-XXXVII) ; les preuves offertes par les LXX et Qumran excluent toute date plus tardive.

⁷⁶ En Égypte, la reine Hatshepsut mesure l'or au boisseau pour les travaux du temple de Karnak (Breasted, *Anc. Records, Egypt*, II, 1906, § 319) ; pour des dallages d'or et d'argent, cf. *TSFB* 41 (1965), p. 19, § 13. Les rois de Babylone et Mitanni réclamaient l'or d'Égypte pour leurs temples et leurs palais — dans les lettres d'Amarna — cf. No 9, dans les éditions de Knudtzon ou de Mercier.

⁷⁷ Pour certains détails, cf. Kitchen, *TSFB* 41 (1965), pp. 17-20, *NBD*, pp. 431-432.

⁷⁸ Cf. Kitchen, *NPOT*, pp. 12-13, 17-19.

⁷⁹ Cf. *TSFB* 41 (1965), p. 16.

à un prince étranger à la cour égyptienne, ou même à un roturier, d'épouser une princesse d'Égypte ⁸⁰.

b) *L'aspect littéraire*: le livre des Proverbes est associé au nom de Salomon, mais non tout entier. *Proverbes* 1-24 forment un « livre » de Salomon complet, tandis que *Proverbes* 25-29 constituent une autre de ses collections, éditée sous le règne d'Ezéchias ; *Proverbes* 30-31 relèvent d'Agour et de Lemouël, par ailleurs inconnus. Le Proche-Orient nous livre ici encore l'essentiel du contexte dans lequel se développent les éléments constitutifs de la forme littéraire des Proverbes. La collection de Salomon (25-29) — de l'époque d'Ezéchias — et les proverbes d'Agour et de Lemouël comportent un simple titre chacun, auquel s'ajoute le corps du texte, ce qui est une forme littéraire générale et ordinaire, répandue à partir du III^e millénaire av. J.-C. ⁸¹ L'œuvre principale de Salomon, *Proverbes* 1 à 24, nous semble encore plus intéressante. Elle présente un titre, une introduction (1-9), puis un sous-titre (10. 1) et enfin le corps du texte (10-24). Ce canevas n'offre rien d'artificiel, de tardif ou d'accidentel ; il correspond au contraire d'une manière frappante à une forme littéraire plus riche, également en usage à partir du III^e millénaire av. J.-C. ⁸² A la lumière de ce que nous apporte la connaissance de cette forme littéraire fixe et largement attestée par les documents, le fait de séparer *Proverbes* 1-9 de ce qui suit ne se justifie pas. Et, en ce qui concerne 1-9, ni la longueur des phrases, ni le vocabulaire, ni les concepts (p. ex. les cas de personnification) ne peuvent être qualifiés de tardifs ; tous les documents offrant des points de comparaison importants remontent à une époque plus ancienne, même de mille ans ⁸³. Composant selon une

⁸⁰ De même qu'avec les prêtres d'Amon durant la XXII^e dynastie, et les chefs libyens en Égypte à la fin de la XXI^e dynastie ; Kitchen, *Third Intermediate Period in Egypt*, à paraître ; et aussi Kees, *Priestertum*, 1953 (cf. la fin de la n. 56 ci-dessus).

⁸¹ « Type I » ; en Égypte, tels sont Hardjedef, Merikare, « Sehetepibre », Homme pour son Fils, Amenemhat I, et Amenemope.

⁸² « Type II » ; en Égypte, Ptahhotep, Khety fils de Duauf (Dua-kheti), le grand-prêtre Amenemhat, Amennakht, Anii, Onkh-sheshonqy ; Ahiqar au Proche-Orient.

⁸³ Sur les concepts et le vocabulaire, cf. (par ex.) Kitchen *AO/OT*, pp. 126-127, 145 ; avec références. La dernière étude des Proverbes (W. Mc Kane, *Proverbs* (SCM Press, 1970) fait quelque usage de données du Proche-Orient, mais demeure encore trop marquée par une approche dépassée pour les utiliser de façon appropriée et complète. Un point de vue réellement « nouveau » paraîtra dans Kitchen, *Proverbs and the Ancient Near East*. La vraie relation entre les *Proverbs* et Amenemope (pas une relation d'emprunt de l'un à l'autre) sera visible dans l'étude — à paraître — de J. Ruffle.

tradition vieille de deux mille ans, Salomon n'offre rien de précoce.

Le *Cantique des Cantiques* possède aussi une riche « toile de fond ». En Mésopotamie, on connaît la poésie lyrique religieuse depuis la troisième dynastie d'Ur (2100 av. J.-C.)⁸⁴. Dans un style beaucoup plus proche, il existe une série lyrique de poèmes d'amour provenant de l'Égypte des XIII^e et XII^e s. av. J.-C.⁸⁵, et parfois d'une époque plus tardive⁸⁶. Le texte des « signes » de Ludingirra, composé en sumérien vers 1700 av. J.-C. pour sa mère, illustre bien le caractère ancien et particulièrement international (ainsi qu'interculturel) de la poésie lyrique. Cet ouvrage se répand de la Mésopotamie vers l'ouest, chez les hittites ; puis, aux alentours du XIII^e s., il prend place dans le répertoire littéraire des scribes cultivés d'Ugarit — dans le nord du pays de Canaan — où l'on en retrouve une copie écrite sur quatre colonnes parallèles et en trois langues (deux formes de sumérien ; akkadien ; hittite)⁸⁷ ! Les « signes » témoignent du même style, très orné, que celui du *Cantique des Cantiques* et des poèmes égyptiens. La date et l'auteur du *Cantique des Cantiques* donnent matière à discussion. Le domaine des références qui y figurent, son contenu poétique ancien⁸⁸, etc., le placeraient de préférence sous le règne de Salomon⁸⁹. Les Psaumes 72 et

⁸⁴ Cf. dernièrement S.N. Kramer, *The Sacred Marriage Rite... in Ancient Sumer* (Indiana U.P., Bloomington, 1969).

⁸⁵ Traduction de Ermen et Blackman, *Literature of the Ancient Egyptians* (Methuen, 1927), pp. 242-251 ; réimpr. : *The Ancient Egyptians, A Source-book*, avec une nouvelle Introduction de valeur, de W.K. Simpson (Harper Torch-Books, New York, 1966), cf. pp. XIV, XXXVI s. ; A.H. Gardiner, *The Library of A. Chester Beatty* (Londres, 1931), pp. 27-38 ; des exemples seulement dans Pritchard, *Anc. N. E. Texts*, pp. 467-469.

⁸⁶ Il en reste un fragment dans l'éloge de la princesse Mutirdis, 700 ans av. J.-C., Petrie, *History of Egypt*, III, 1905, pp. 293 s. ; S. Schott, *Altaegyptische Liebeslieder*, p. 100.

⁸⁷ Editée par Nougayrol dans Schaeffer et al., *Ugaritica V* (Paris, 1968), pp. 310-319 (surtout 315 ss. ; texte hittite, pp. 773-779) ; fragments précédents, de Civil, *JNES* 23 (1964), pp. 1-11.

⁸⁸ Pour les caractéristiques de la poésie primitive, cf. Albright dans *Hebrew and Semitic Studies...* G.R. Driver (OUP, 1963), pp. 1-7.

⁸⁹ L'expression « qui appartient à Salomon » pourrait indiquer qu'il en est l'auteur ou plutôt que le poème se rapporte à lui (comme les titres ugaritiques, *l-Aqht*, *l-krt*, « appartenant à Aqhat », « ... à Keret », sur des tablettes qui racontent leur histoire ; *HOKHMA* No 1/1976, p. 36, n. 61), ou alors qu'il lui a été dédié par un poète de la cour. Les termes iraniens, souvent invoqués, (*appiryon*, *pardes*) peuvent témoigner d'une « édition » postexilique ; ou peut-être résultent-ils d'une vague de pénétration indo-aryenne antérieure ?

10. L'héritage de la Royauté unie

Tout porte à croire que cette époque est une période de réalisations de grande envergure ⁹¹. Sur le plan littéraire, elle a reçu du passé un riche héritage avec les annales sur les origines d'Israël, l'alliance nationale, les anciennes pérégrinations et le renouvellement de l'alliance (*Génèse - Deutéronome*), éléments groupés autour du nom de Moïse et auxquels est venu se rattacher *Josué*. Dans d'autres documents se trouvent des généalogies des tribus, le psaume 90, des collections du type du « livre de Yashar », ainsi que des poèmes (cf. Jg. 5). La royauté témoigne d'une nouvelle floraison littéraire ⁹². La tradition « prophétique » donne naissance aux *Juges* et à *Samuel*, dans la ligne des premières années de David et de Salomon respectivement ; il s'y ajoute *Ruth* qui vient préciser l'origine de David. Sous David ⁹³, la psalmodie et la musique prennent un essor considérable, en particulier dans le culte et ses manifestations quotidiennes, périodiques et festives. Avec Salomon, la « sagesse » atteint à son tour la phase de maturité, dont les fruits ne furent que partiellement préservés. Comme dans le reste du Proche-Orient, la littérature ne se contente pas d'« apparaître » d'une manière uniforme et mécanique avec le passage du temps ; mais elle jaillit lorsque l'esprit humain se voit poussé vers de nobles entreprises.

⁹⁰ Contrairement aux considérations ordinaires, *l'Ecclésiaste* ne prétend pas, en réalité, provenir de Salomon, mais d'un « fils de David, roi de Jérusalem » ; ces épithètes peuvent s'appliquer à n'importe quel roi de Juda, depuis Salomon jusqu'à Sédécias (cf. « Fils de David » comme épithète de Jésus-Christ dans le Nouveau Testament, Mt. 1. 1, 20, etc., etc.), et non pas seulement à Salomon. Par conséquent, la date de ce livre se situe sans doute entre le X^e et le VI^e s. av. J.-C., avec la possibilité d'une édition ultérieure si deux mots iraniens (*pardes* et *pitgam*) l'exigent.

⁹¹ Du point de vue archéologique, par ex., on peut s'en apercevoir en remarquant la planification architecturale unifiée visible en différents sites, de Megiddo dans le nord et de Gézer à l'ouest, jusqu'à Ezion-Geber à l'extrême-sud, phénomène qui n'est possible que sous une domination forte et unifiée, disposant des instruments appropriés (cf. par ex., Y. Yadin, *The Art of Warfare in Biblical Lands* (Weidenfeld et Nicolson, 1963), pp. 287-289).

⁹² En même temps qu'une modeste activité éditoriale (et peut-être une révision orthographique) de l'héritage du passé ; par ex., probablement certaines phrases comme Gn. 36. 31 b, sinon la liste des rois qui suit. Cf. *HOKHMA*, No 1/1976, p. 33, n. 55.

⁹³ Asaf, Hémân et Etân étant des lévites contemporains de David, ils ont peut-être composé leurs psaumes plus spécialement pour le culte.

Liste des abréviations utilisées

<i>AO/OT</i>	K.A. Kitchen, <i>Ancient Orient and Old Testament</i> (Tyndale Press, Londres, 1966).
<i>BA</i>	<i>Biblical Archaeologist</i> .
<i>BASOR</i>	<i>Bulletin of the American Schools of Oriental Research</i> .
<i>HHAHT</i>	Kitchen, <i>Hittite Hieroglyphs, Arameans and Hebrew Traditions</i> (à paraître ; retardé par des facteurs extérieurs).
<i>JNES</i>	<i>Journal of Near Eastern Studies</i> .
<i>NBD</i>	J.D. Douglas et al. (éds.) <i>The New Bible Dictionary</i> (Inter-Varsity Press, 1962 et ré-impr.).
<i>NPOT</i>	J.B. Payne (éd.) <i>New Perspectives on the Old Testament</i> (Word Books, Waco, 1970).
<i>PRU, II-VI</i>	C. Virolleaud, J. Nougayrol, <i>Palais Royal d'Ugarit</i> (Paris, 1955-70).
<i>T(H)B</i>	<i>Tyndale (House) Bulletin</i> .
<i>TSFB</i>	<i>Theological Students' Fellowship Bulletin</i> .

Cet article est tiré du *TSFB* (Bulletin de l'Association des Etudiants en Théologie) No 61, 1971. Il a été traduit par quelques étudiants de la Faculté de Théologie Réformée d'Aix-en-Provence.